

**Au Tribunal de Grenoble, aura lieu le 14 juin prochain, à 14 h
le procès en appel de la mutinerie des prisonniers à Valence
« Quand les écrits ne font rien que reste-t-il à part les actes ? »
dira Romain Leroy, devant la justice**

Le 27 novembre dernier, une mutinerie éclate au quartier maison centrale de la taule de Valence. C'est la deuxième mutinerie dans cette prison en l'espace de 2 mois, après seulement un an de fonctionnement. Soit disant, une aile est saccagée, des millions d'euros pour réparer tout ça, selon le daubé rallié du côté des matons et de l'État comme toujours ... À aucun moment, nous lirons les revendications des prisonniers concernés, ne serait-ce qu'un tout petit mot ! Leurs paroles et leurs protestations sont enfermées, comme leurs corps et leurs droits ! Les nouvelles prisons (dont celle de Valence) sont de véritables QHS modernes, sorte de prison dans la prison. Le mouvement qui éclate dénonce les réalités d'enfermement des longues peines : des conditions d'incarcération strictes, abusives et intolérables dans cette nouvelle taule de Valence à la pointe « de l'inhumanité ». José Torres déclarera lors du procès du 10 mars au tribunal de Valence : « y a un peu tout qui ne va pas dans cette prison. Le problème est le mauvais fonctionnement de cette maison centrale gérée comme une maison d'arrêt disciplinaire (un seul mouvement à la fois, pas de cuisine), les parloirs se passent mal car [les surveillants] sont tout le temps sur notre dos. Ils ne sont pas capables de livrer les cantines. On veut fonctionner comme une vraie centrale, avec davantage de liberté ». « Ça fait 10 ans que je suis en prison, et je n'ai jamais vu ça » raconte Romain.

Et que fait l'État pour rendre peu crédible cette colère collective des prisonniers ?

En divisant pour mieux régner, l'administration pénitentiaire accuse seulement 2 prisonniers des dégâts matériels (1 696 000 euros), les sépare, les transfère, les punit, les place en isolement et finit par les juger le 10 mars dernier. Comme au procès de la première mutinerie (3 prisonniers mutins), l'audience se fait à l'abri des yeux et des oreilles des soutiens, puisque le tribunal est gardé et filtré par de la flicaille surarmée et surexcitée. Deux personnes sont interpellées de manière musclée (coups de matraques télescopique, de gazeuses, d'étranglements) et gardées à vue près de 24 h. Ils devront se présenter en novembre prochain au tribunal de Valence pour violences sur personnes dépositaires de l'ordre public et outrages et rébellion. Après 6 heures de rond de jambe judiciaire et à peine 1 heure de délibéré, les 2 prisonniers prennent 5 ans d'enfermement en plus de leur première peine. Romain Leroy, l'un des deux condamnés, a décidé de faire appel à cette décision de justice, tandis que José Torres, lui, abandonnera l'idée quelques jours avant le délai légal. Petite pensée à lui, et à ses proches rencontrés lors du procès pour ces maudites 5 années rajoutées à la veille de son aménagement de peine.

Pour que cela ne ressemble pas au procès de première instance, pour que nous puissions avoir une chance d'entrer à l'audience, pour que Romain Leroy distingue enfin les soutiens aux actes de mutinerie. Soyons nombreuses et nombreux lors de ce procès. Rendez vous au tribunal de Grenoble le 14 juin, à 13 h pour soutenir Romain Leroy, colporter la voix des revendications de la mutinerie et ne pas laisser l'État enterrer vivant les prisonniers. L'enfermement est également un business qui rapporte gros : 70 millions d'euros à SPIE Batignolles pour la construction de cette nouvelle prison à Valence.

Pour vivre libre et contre toutes les cages et les enfermements.